

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 mars 2021

ADOPTION DE LA  
FEUILLE DE ROUTE  
ET DU PROJET DE  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT ET  
DE FINANCEMENT  
2021 AVEC  
INNOVALES

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à onze heures  
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en  
visioconférence, sous la présidence de Christian  
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 27

N° CS2021-12

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 44  
Nombre de délégués  
Présents : 27  
Pouvoirs : 9

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.  
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.  
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – M. Pierre-  
Jean CRASTES - Mme Claire CHUINARD – M. François  
DEVILLE – M. Patrice DUNAND – Mme Christine  
DUPENLOUP - M. Christian DUPESSEY – M. Marin  
GAILLARD - Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Sébastien  
JAVOGUES – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE - M.  
Jean-François OBEZ – Mme Nadine PERINET – Mme  
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Vincent  
SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M. Jean-  
Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M. Daniel  
RAPHOZ — M. Stéphane VALLI

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick  
ANTOINE

• Délégués représentés :

M. Gabriel DOUBLET donne pouvoir à M. Christian  
DUPESSEY - M. Jean-Luc SOULAT donne pouvoir à Mme  
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Christophe  
ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER -  
M Jean-Claude GEORGET donne pouvoir à M. Marin  
GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN donne pouvoir à M.  
Marin GAILLARD – M. Joseph DEAGE donne pouvoir à  
Mme Chrystelle BEURRIER - M. Cyril DEMOLIS donne

**pouvoir à Mme Chrystelle BE**

**MAYET donne pouvoir à M**

**Benjamin VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN**

• **Délégués excusés** :

**M. Gabriel DOUBLET - M. Jean-Luc SOULAT - M. Christophe ARMINJON - M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Cyril DEMOLIS – M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT – M. Christophe MAYET**

**ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE ET DU PROJET DE  
CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2021  
AVEC INNOVALES**

Le Pôle métropolitain du Genevois français, a initié une politique de développement économique à l'échelle du Genevois français depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable, inclusif et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés.

Cette stratégie a révélé un enjeu de développement économique fort pour ce territoire qui souhaite développer une économie inclusive et ouverte au plus grand nombre en partenariat avec les clusters, pôles de compétitivités performants, et agences économiques de proximité afin de maintenir un équilibre social global sur son territoire. Le soutien à l'innovation sociale, à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'entrepreneuriat sociétal font partie de la stratégie de développement économique du Pôle métropolitain. Les enjeux, à l'échelle du Genevois français, résident dans la faculté à fédérer et animer les forces vives de l'ESS afin de constituer un effet levier générateur de croissance économique et d'emplois durables et d'autre part, d'accompagner les entreprises existantes sur les sujets d'innovation sociale ou entrepreneurs sur le volet juridique de l'ESS.

En parallèle, considérant que le Genevois français connaît un rythme et un volume de production annuelle de logements exceptionnels en Auvergne-Rhône-Alpes avec près de 3 900 logements neufs par an depuis 10 ans. Si l'on prend en compte les enjeux de rénovation du parc ancien (30% à 40% du parc à rénover), mais aussi de l'économie circulaire (70% des déchets proviennent du BTP), le marché de l'habitat durable, des écomatériaux, de l'écorénovation, de l'économie circulaire et des nouvelles énergies dédiés à l'habitat, est particulièrement porteur et dynamique sur notre territoire. Aujourd'hui, 12% des actifs du Genevois français travaillent dans ce secteur. L'ambition est de faire du Genevois français un territoire d'incubations de services, d'innovations et d'expérimentations appliquées à l'habitat durable et aux énergies renouvelables et à l'économie circulaire, lui permettant par la même occasion d'atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

La convention triennale 2019-2021 signée entre le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) InnoVales et le Pôle métropolitain du Genevois français, a pour objectif d'accélérer l'émergence, la consolidation et l'essaimage de projets soutenant la transition écologique et solidaire sur le territoire.

La feuille de route proposée s'organise autour de deux axes :

- AXE 1 – Développer l'entrepreneuriat innovant et l'innovation sociale au profit dans les différentes filières de la Transition écologique (Habitat durable, mobilité durable, circuits courts alimentaires, Economie Circulaire...).
- AXE 2 - Favoriser la transition énergétique, écologique, circulaire et solidaire sur le Genevois français auprès des citoyens collectivités locales et des entreprises.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 29 voix pour, Messieurs Stéphane VALLI, Denis MAIRE et Daniel RAPHOZ, Mesdames Catherine BRUN et Muriel BENIER, Madame Catherine BRUN pour les pouvoirs de Messieurs Christophe MAYET et Benjamin VIBERT ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat, annexé à la présente délibération, avec l'association InnoVales, pour la réalisation de la feuille de route 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 82 200 € à l'association InnoVales pour l'année 2021 selon les modalités fixées dans la convention cadre 2019-2021 et dans la convention de partenariat et d'objectifs pour la réalisation de la feuille de route 2021 ci-annexée ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,  
Christian DUPESSEY

